

MAIRIE DE SAINT-AGNIN SUR BION

379 rue du Bourg - 38300 SAINT-AGNIN SUR BION
Téléphone : 04.74.93.46.51 / Fax : 04.74.43.27.71
mairie.st.agninsurbion@wanadoo.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 12 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze du mois d'avril, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sur convocation du 3 avril 2017, et sous la présidence de Monsieur ROY Louis, Maire.

PRESENTS : ARMANET Pascal, BERNARD Jean-Michel, BLANC Gaëlle, BRISON Sophie, DURANTON Patrice, GAGET Stéphanie, GONNET Martial, MOIROUD Sandrine, PERRIN Alain, PLAETEVOET Patrick.

EXCUSES : CHAPELIER Gilles, DURAND Brice, LALO Ludovic, MASSAT Véronique.

Secrétaire de séance : BRISON Sophie.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – COMMUNE (délibération n°2017-06)

Section de fonctionnement

Recettes : 531.643,28 euros

Dépenses : 426.252,39 euros

Résultat 2016 : excédent de 105.390,89 euros

Excédent antérieur reporté : 74.009,32 euros

Résultat de clôture 2016 : excédent de 179.400,21 euros

Section d'investissement

Recettes : 141.628,40 euros

Dépenses : 107.054,39 euros

Résultat 2016 : excédent de 34.574,01 euros

Excédent antérieur reporté : 239.333,33 euros

Résultat de clôture 2016 : excédent de 273.907,34 euros

Le compte administratif 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire ne prend pas part au vote.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – ASSAINISSEMENT (délibération n°2017-06)

Le Maire quitte la séance et le compte administratif est présenté par Monsieur PLAETEVOET Patrick, Doyen de l'assemblée.

Section de fonctionnement

Recettes : 88.857,48 euros

Dépenses : 66.390,27 euros

Résultat 2016 : excédent de 22.467,21 euros

Excédent antérieur reporté : 8.151,71 euros

Résultat de clôture 2016 : excédent de 30.618,92 euros

Section d'investissement

Recettes : 35.968,00 euros

Dépenses : 26.061,40 euros

Résultat 2016 : excédent de 9.906,60 euros

Excédent antérieur reporté : 134,19 euros

Résultat de clôture 2016 : excédent de 10.040,79 euros

Le compte administratif 2016 du service assainissement est approuvé et voté à l'unanimité des membres présents.

COMPTES DE GESTION 2016 – COMMUNE – ASSAINISSEMENT (délibération n°2017-07)

Ils sont approuvés et votés à l'unanimité des membres présents.

BUDGET PRIMITIF 2017 – COMMUNE

(délibération n°2017-08)

Le taux des trois taxes reste inchangé pour l'année 2017 :

- taxe d'habitation : 10,63 %,
- taxe foncière bâtie : 10,95 %,
- taxe foncière non bâtie : 46,50 %.

Les taux proposés sont approuvés et votés à l'unanimité des membres présents.

Affectation du résultat d'exploitation 2016 : 179.400,21 euros (délibération n°2017-09)

Affectation au compte 1068 : 110.000,21 euros

Affectation à l'excédent reporté : 69.400,00 euros

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 552.118,00 euros.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 999.000,00 euros.

Le budget primitif 2017 est approuvé et voté à l'unanimité des membres présents.

Subventions 2017 : 3.000 euros.

- Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) : 969 euros,
- Association des familles et bénévoles de l'EHPAD de la Barre : 150 euros,
- Centre éducatif Camille Veyron de Bourgoin-Jallieu : 25 euros,
- Chambre des métiers de Vienne : 100 euros,
- Comice Agricole : 80 euros,
- DDEN : 100 euros,
- Institut médico-éducatif de Meyrieu les Etangs : 25 euros,
- Le Souvenir Français : 50 euros,
- LEAP Bonnevaux : 50 euros,
- Maison Familiale Rural (MFR) de Mozas : 25 euros,
- Sou des Ecoles : 900 euros,
- Divers : 526 euros.

BUDGET PRIMITIF 2017 - ASSAINISSEMENT

Affectation du résultat d'exploitation 2016 : 30.618,92 euros (délibération n°2017-10)

Affectation au compte 1068 : 30.000 euros

Affectation à l'excédent reporté : 618,92 euros

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 96.190,92 euros.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 133.772,00 euros.

Le budget primitif 2017 du service assainissement est approuvé et voté à l'unanimité des membres présents.

EXTENSION DE L'ECOLE – ETUDE DE SOLS (délibération n°2017-11)

Le Maire informe le conseil municipal que les locaux de l'école communale s'avèrent trop petits compte-tenu de l'effectif croissant des élèves, et qu'une extension de l'école est nécessaire.

Il conviendrait de procéder à une étude de sols.

Il présente la proposition du bureau d'études GEOTEC, à Chassieu, Rhône, pour un montant de 2.040 euros HT, soit 2.448 euros TTC

Le Conseil Municipal, après ces explications et ayant délibéré à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE le Maire à signer la proposition du bureau d'études GEOTEC, à Chassieu, Rhône, pour un montant de 2.040 euros HT, soit 2.448 euros TTC.

AUTORISE le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention.

EXTENSION DE L'ECOLE – ETUDE DES FLUIDES (délibération n°2017-12)

Le Maire informe le conseil municipal que les locaux de l'école communale s'avèrent trop petits compte-tenu de l'effectif croissant des élèves, et qu'une extension de l'école est nécessaire.

Il conviendrait de procéder à une étude des fluides.

Il présente la proposition du bureau d'études ENERGIES ET FLUIDES, à Vienne, Isère, pour un montant de 8.500 euros HT.

Le Conseil Municipal, après ces explications et ayant délibéré à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE le Maire à signer la proposition du bureau d'études ENERGIES ET FLUIDES, à Vienne, Isère, pour un montant de 8.500 euros HT,

AUTORISE le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention.

EXTENSION DE L'ECOLE – ETUDE DE CONTROLE TECHNIQUE (délibération n°2017-13)

Le Maire informe le conseil municipal que les locaux de l'école communale s'avèrent trop petits compte-tenu de l'effectif croissant des élèves, et qu'une extension de l'école est nécessaire.

Il conviendrait de missionner un bureau de contrôle technique.

Il présente la proposition de la société BUREAU ALPES CONTROLES, à Villeurbanne, Rhône, pour un montant de 4.000 euros HT.

Le Conseil Municipal, après ces explications et ayant délibéré à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE le Maire à signer la proposition de la société BUREAU ALPES CONTROLES, à Villeurbanne, Rhône, pour un montant de 4.000 euros HT,

AUTORISE le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention.

EXTENSION DE L'ECOLE – ETUDE DE STRUCTURE (délibération n°2017-14)

Le Maire informe le conseil municipal que les locaux de l'école communale s'avèrent trop petits compte-tenu de l'effectif croissant des élèves, et qu'une extension de l'école est nécessaire.

Il conviendrait de missionner un bureau d'études de structure.

Il présente la proposition du bureau d'études de structure TECBAT à Bourgoin-Jallieu, Isère, pour un montant de 3.920 euros HT.

Le Conseil Municipal, après ces explications et ayant délibéré à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE le Maire à signer la proposition du bureau d'études de structure TECBAT, à Bourgoin-Jallieu, Isère, pour un montant de 3.920 euros HT.

AUTORISE le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention.

INDEMNITE DU MAIRE (délibération n°2017-15)

En application du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, il convient de régulariser la délibération fixant le montant des indemnités du Maire en référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

Le Conseil Municipal, après ces explications et ayant délibéré à l'unanimité des membres présents :

EMET un avis favorable.

Il est précisé que l'intéressé n'a pas pris part au vote.

INDEMNITE DES ADJOINTS (délibération n°2017-16)

En application du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, il convient de régulariser la délibération fixant le montant des indemnités des Adjointes en référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

Le Conseil Municipal, après ces explications et ayant délibéré à l'unanimité des membres présents :

EMET un avis favorable.

Il est précisé que les intéressés n'ont pas pris part au vote.

ORGANISATION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 23 AVRIL ET 7 MAI 2017

Le bureau de vote est ouvert de 8 heures à 19 heures.

Dimanche 23 avril 2017

Permanences du bureau de vote

de 8 h 00 à 11 h 45 : DURANTON Patrice, LALO Ludovic, GAGET Stéphanie,
de 11 h 45 à 15 h 30 : BLANC Gaëlle, PERRIN Alain, BERNARD Jean-Michel,
de 15 h 30 à 19 h 00 : ARMANET Pascal, GONNET Martial, DURAND Brice.

Composition du bureau

Président : ROY Louis (suppléant : PLAETEVOET Patrick)
Secrétaire : PERRIN Alain (suppléant : BERNARD Jean-Michel)
Asseseurs : ARMANET Pascal (suppléant : BLANC Gaëlle), GONNET Martial (suppléant : LALO Ludovic)

Dimanche 7 mai 2017

Permanences du bureau de vote

de 8 h 00 à 11 h 45 : DURAND Brice, BRISON Sophie, BLANC Gaëlle,
de 11 h 45 à 15 h 30 : PERRIN Alain, PLAETEVOET Patrick, BERNARD Jean-Michel,
de 15 h 30 à 19 h 00 : ARMANET Pascal, GONNET Martial, MOIROUD Sandrine.

Composition du bureau

Président : ROY Louis (suppléant : PLAETEVOET Patrick)
Secrétaire : PERRIN Alain (suppléant : BERNARD Jean-Michel)
Asseseurs : ARMANET Pascal (suppléant : BLANC Gaëlle), GONNET Martial (suppléant : MOIROUD Sandrine)

DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME

Maître BEDEL-BONJEAN Caroline, Notaire : CU 038351 17 10002 (a)
201 rue le Bichet – parcelle C n° 1027
Pour information.
Propriété BULINGE Franck et Valérie.

Maître CHAIZE-LOGEROT Nicole, Notaire : CU 038351 17 10003 (a)
Lieuudit Le Village – parcelles B n° 1585 et 1591 et 1952 et 1593
Pour information.
Propriété Consorts GINON.

DEMANDES DE DECLARATIONS PRELABLES

PERRIN Stéphane : DP 038351 17 10003
116 rue Romanée – parcelles B n° 1423 et 1425
Piscine.

GRANGE Robert/MIGNOT Denise : DP 038351 17 10004
Lotissement Les Côteaux du Chatenay II – 41 rue du Verger – parcelle B n° 1518c
Abri de jardin.

GIACHETTI Hervé : DP 038351 17 10005
412 rue du Tra – parcelle C n° 1009
Piscine.

DE L'EPINE Cindy : DP 038351 17 10006
314 D rue du Chatenay – parcelle B n° 1435
Extension de la maison d'habitation et transformation du garage en chambre.

ROY Sylviane : DP 038351 17 10007
330 rue le Bichet – parcelle C n° 840
Véranda.

GRISSETI Xavier : DP 038351 17 10008
Lotissement Champion – 167 impasse Champion – parcelle B n° 1048
Changement des volets.

DURAND Brice : DP 038351 17 10009
613 rue les Guichères – parcelles C n° 306 et 307
Intégration d'une toiture photovoltaïque sur un bâtiment existant.

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

SCI VINTO – BARROCHIN Vincent : PC 038351 17 10003
Lieudit Le Sans – rue le Bichet – parcelle C n° 276p
Construction de deux villas individuelles.

Consorts JAILLET chez JAILLET Maryse : PC 038351 17 10004
Lieudit Le Rafour – rue de Riboud – parcelles B n° 1002 et 999
Construction d'une maison d'habitation.

ROCHE Christophe et Marina : PC 038351 17 10005
Lieudit Le Village – rue du Bourg – parcelle B n° 1593
Construction d'une maison individuelle.

QUESTIONS DIVERSES

Réseaux d'assainissement des eaux usées – Rue des Châtaigniers

Présentation des résultats de l'ouverture des plis :

Entreprise SADE CGTH : 84.845,75 euros HT,

Entreprise MOULIN TP : 88.531,75 euros HT,

Entreprise GUILLAUD TP : 86.973,45 euros HT.

L'entreprise SADE CGTH a été retenue pour un montant de 84.845,75 euros HT.

Fin du conseil municipal à 00 heure 45.